

<https://47.snuipp.fr/Salut-a-toi-l-AVS>



Salut à toi... l'AVS

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 3 avril 2014

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Depuis 5 ans, tu oeuvrais dans l'école auprès d'un, deux ou trois enfants afin de permettre leur scolarisation en classe ordinaire malgré leur handicap.

Sans bruit, sans beaucoup de salaire non plus, tu parvenais à t'installer entre deux tables, empêtrée ici dans les fils de l'ordinateur, là dans les roues du fauteuil [1].

Sans bruit, sans beaucoup de formation non plus, tu devais t'adapter chaque année à des handicaps divers, à des méthodes pédagogiques différentes.

Sans bruit, sans aucune perspective, tu ajustais tes « heures » si mal rétribuées pour suivre quand même les sorties scolaires, tu hésitais souvent à demander des autorisations d'absence pour t'occuper de ton propre enfant malade.

Sans bruit, sans illusions, tu voyais les mois passer, les stages bidons se succéder.

Aujourd'hui, sans bruit, sans même un mot gentil, l'Éducation Nationale te classe dans les « fins de droit » et te renvoie à la case « Pôle Emploi ».

Une demande de « bilan de compétences » a été envoyée à ton école, certainement le directeur ou la directrice t'a demandé s'il fallait la remplir ou pas, sans doute lui as-tu répondu que ce n'était pas la peine, que ça ne servirait à rien....

À un moment pourtant, tu y as un peu cru, tu as entendu parler de « vrais postes » d'AVS, peut-être t'es-tu convaincue qu'effectivement ce que tu faisais au quotidien dans l'école pouvait s'appeler un « métier » et mériter un vrai salaire, voire même as-tu pensé à une carrière....

Las, tu ne rentres pas dans les cases ministérielles, il te manque un diplôme, tu es trop ou pas assez âgée, la validation des acquis de l'expérience est un tel fatras administratif que tu ne peux t'y lancer...

Il n'y en aura pas beaucoup d'ailleurs qui entreront dans les cases, une dizaine tout au plus pour le Lot-&-Garonne. On est loin du compte, loin des besoins nécessaires pour une bonne application de la loi de 2005 sur le handicap.

On est loin aussi des beaux discours : l'enfant au centre du système éducatif, la refondation de l'école. Des mots, uniquement destinés à faire beau, prononcés loin des écoles, sous les ors de la république.

Des mots défendus par les gestionnaires départementaux : Inspecteurs d'Académie même pas capables d'avoir la décence de t'écrire une lettre pour te remercier de tes services rendus ni - on peut rêver - pour regretter de ne pouvoir prolonger ton contrat.

Ces mots, nous te les adressons, au nom des professeurs d'école, en regrettant amèrement que ni les mobilisations que nous avons initiées, ni le « changement c'est maintenant » n'aient pu infléchir « pour de vrai » le cours des choses.

Cela ne te consolera pas, mais nous ne lâcherons pas ce combat, un jour viendra où ton métier sera reconnu, à sa juste valeur, pour qu'il n'y ait plus jamais de « fins de droit » chez les AVS.

[1] Parfois, l'intégration d'un enfant handicapé nécessite un matériel adapté : plan de travail incliné, ordinateur pour saisir les cours, faire les évaluations, fauteuil en cas de mobilité réduite...
Tout cela rendu compliqué dans une salle de classe dont le mobilier ordinaire, les accès et le nombre d'élèves ne tiennent pas compte du handicap.